

public en demandant des soumissions jusqu'à ce qu'on le persuade de retirer ses demandes. Aujourd'hui, le public apprend qu'il peut jeter ces produits aux vidanges. Voilà une façon des plus négligentes, hasardeuses et potentiellement dangereuses de se débarrasser de ce qui, selon les propos du ministre, pourrait être un produit dangereux. S'il n'était pas dangereux, le ministre n'annoncerait pas de restrictions.

A mon avis, ce produit et les autres produits semblables devraient être recueillis par le gouvernement et retournés au fabricant. C'est à ce dernier qu'incomberait la responsabilité de détruire ces produits d'une manière inoffensive. A défaut de cela, le gouvernement devrait assumer la responsabilité de la destruction des produits à l'égard desquels des restrictions sont imposées. On a aujourd'hui mis au point des fourneaux de haute pression et de haute température qui peuvent détruire ces substances. Les matières résiduelles ne sont ni toxiques ni nocives. Le ministère de l'Agriculture et d'autres ministères devraient acquérir de telles installations. Le ministère devrait recueillir tous les produits dangereux sujets aux restrictions, les broyer et les évacuer sans danger. Le ministre suggère de les déverser dans les dépotoirs, lieux que fréquentent parfois le public, et surtout les enfants. A mon avis, cela constituerait un nouveau risque.

Quel effet ce produit aura-t-il, à court ou à long terme, sur les bassins hydrographiques et sur les plateaux? L'usage de ce produit sur les pâturages et les voies publiques n'est pas frappé de prescriptions restrictives. Nous n'en connaissons pas les effets sur l'eau. Il me semble que les recherches et les enquêtes en la matière ont été insuffisantes. Même si l'herbicide s'évapore rapidement, nous sommes loin d'en savoir tous les effets. Quel effet aura-t-il sur les oiseaux? Son odeur persiste des heures durant. Je demande au ministre d'inciter les fonctionnaires de son ministère et des autres également à poursuivre leurs recherches. Peut-être y aurait-il lieu de restreindre et d'interdire toute fabrication du produit.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, il ne m'arrive pas très souvent de féliciter le ministre. J'espère qu'il ne m'en veut pas trop. Toutefois, je suis d'avis qu'il mérite d'être félicité, de ma part tout au moins, de la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre. Au fait, même si les restrictions annoncées sont de nature à causer des ennuis aux agriculteurs, qui estimaient qu'il s'agissait d'un moyen excellent pour détruire les mauvaises herbes, il n'en demeure pas moins que je fais confiance aux savants, après leurs expériences visant à démontrer que ce

[M. Benjamin.]

produit peut être, à la longue, dommageable aux citoyens.

Je conviens qu'il est sage de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher qu'un danger plus grand apparaisse. La direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a certainement bien conseillé le ministre en recommandant l'imposition de restrictions sur la vente du 2-4-5T.

• (3.20 p.m.)

## LES COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU 3<sup>e</sup> DOCUMENT DE TRAVAIL CANADO-SUÉDOIS SUR LA RADIODIFFUSION PAR SATELLITES

[Traduction]

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, en français et en anglais, au nom du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Communications, le troisième document de travail sur les communications par radiodiffusion directe à partir de satellites présenté par le Canada et la Suède au comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies.

## SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIALE

DÉPÔT DU RAPPORT INTÉRIEURE DU COMITÉ CONSULTATIF SPÉCIAL SUR LES CONTRACEPTIFS ORAUX

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais déposer des copies du rapport intérimaire du comité consultatif spécial sur les contraceptifs oraux, en français et en anglais.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Voici pourquoi je demande le consentement unanime.

En avril, le taux désaisonnalisé du chômage au Canada a passé de 5.1 à 5.6 p. 100 de la population active, et j'emploie ici les chiffres que le gouvernement a obstinément défendus ces derniers mois comme étant les seuls à donner une notion exacte du chômage au